

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2022 À 18 H 30

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle de l'Hôtel de ville le **lundi 7 novembre 2022** à compter de 18 h 30 sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire :

Madame Nancy Anglehart, conseillère Monsieur Gabriel Huard, conseiller Madame Marie-Andrée Côté, conseillère Madame Sandra Langlois, conseillère Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

Est absent:

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

2022-11-323 1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

2022-11-324 2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2022-11-325 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Abrogation de la résolution numéro 2022-10-321
- 5. Affaires nouvelles
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2022-11-326 4. <u>ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-10-321</u>

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, peut suspendre toute résolution de par son droit de véto;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2022-10-321 fait l'objet d'éléments portés à la
connaissance du Conseil municipal et de la direction générale et sera abrogée de par cette
résolution;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'ABROGER la résolution numéro 2022-10-321.

- 5. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>
- 6. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

2022-11-327 7. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Gabriel Huard, conseiller ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 18 h 45.

Marc Loisel, maire	Daniel Langlois, directeur général et greffier